

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL

Publié le
ID : 059-200043321-20221215-133_2022DEL-DE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
68	48	55

DATE DE LA CONVOCATION

08/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

20 DEC. 2022

DEPOT EN PREFECTURE

20 DEC. 2022

Objet de la Délibération

CONVENTION C.C.P.M. / ADACI

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEU M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Chantal DUBOIS, M. Philippe SARRAUTE*, M. André DUCARNE, M. Denis LHOTELLERIE, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Christian DOTTE, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE**, M. Frédéric DEVILLERS***, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Chantal DESOBLIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Delphine PERTUZON, M. Bertrand FLAMENT, M. Georges BROXER, M. Yohann LECERF, M. Dominique QUINZIN

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Freddy DOLPHIN, M. Alain MICHAUX, Mme Roxane GHYS, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, M. André FREHAUT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, M. Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Jean-Noël BRICHANT, M. François RONCHIN, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Zahra GHEZZOU,

* M. Philippe SARRAUTE a participé à partir du vote de la délibération 125/2022,

** Mesdames Hélène DUMORTIER et Marie-Sophie LESNE ont participé à partir du vote de la délibération 119/2022.

*** M. Frédéric DEVILLERS a participé à partir du vote de la délibération 126/2022,

Délibération n°133-2022

Objet : CONVENTION C.C.P.M. / ADACI

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

L'insertion par l'activité économique constitue un secteur d'activités permettant à des publics éloignés de l'emploi de s'orienter vers la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle via notamment les chantiers d'insertion.

Depuis 2014, l'Association ADACI (Association de Développement d'Atelier de Chantier d'Insertion), représentée par son Président Jean CARLI, porte un chantier d'insertion de la communauté de communes du Pays de Mormal qui a pour objet de confier un programme d'actions pour des activités liées à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi sur son territoire.

L'association ADACI doit mettre en œuvre tous les moyens en termes de suivi et d'accompagnement social pour un public éloigné voir très éloigné de l'emploi. Cet accompagnement social est réalisé en étroite partenariat avec les services de la communauté de communes du Pays de Mormal et de prospection des entreprises pour conduire ces personnes en contrat aidé à un emploi stable dans le secteur marchand et/ou dans des dispositifs de formation menant à la qualification.

Le chantier d'insertion correspond à l'accueil et au suivi minimum mensuel de 17 habitants du territoire de la communauté de communes sur la base de 24 heures hebdomadaires et dans le respect du cadencement de la DREETS (ex Direccte). Des formations sont mises en place pour permettre l'accès à une qualification en lien avec le marché du travail : Maçonnerie, préparateur de commandes, CACES 1-3-5, mécaniques parc et jardin, logistique.

En 2023 il est proposé de renouveler la convention formalisant le partenariat entre la communauté de communes du Pays de Mormal et ADACI pour la mise en œuvre d'un programme d'activités liées à l'insertion sociale et professionnelle d'habitants du territoire.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le président à renouveler la convention formalisant le partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Mormal et l'association ADACI qui précise que la communauté de communes du Pays de Mormal subventionnera, dans le cadre du chantier d'insertion, le fonctionnement pour un montant total de 74 900 € pour l'année 2023 et sur présentation des justificatifs de l'action

- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide :

- D'autoriser le président à renouveler la convention formalisant le partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Mormal et l'association ADACI qui précise que la communauté de communes du Pays de Mormal subventionnera, dans le cadre du chantier d'insertion, le fonctionnement pour un montant total de 74 900 € pour l'année 2023 et sur présentation des justificatifs de l'action

- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 059-200043321-20221215-133_2022DEL-DE

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **20 DEC. 2022**
- De la publication le : **20 DEC. 2022**

Le président
Guislain CAMBIER

le secrétaire
Erlenn FRANCOIS

**Pour le Président
Par délégation,
le Directeur Général Adjoint**



Pierre-Jean SANNON

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 059-200043321-20221215-133_2022DEL-DE